



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

n° 142-19 C

Objet : RS - Demande de participation financière de la commune de Saint-Cassin à Grand Chambéry pour l'aménagement de sécurité dans la traversée du chef-lieu au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel - Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin -

Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot -

Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet -

Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 16

Emmanuelle Andrevon - Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Nathalie Colin-Cocchi - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

délibération n° 142-19 C

objet **RS - Demande de participation financière de la commune de Saint-Cassin à Grand Chambéry pour l'aménagement de sécurité dans la traversée du chef-lieu au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voiries dispose : « Cas particulier des voiries dites « classée d'intérêt communautaire au titre de l'équité », qui concernent les sections de routes départementales traversant les agglomérations dans les communes qui n'ont pas de voies classées communautaires : il est proposé de maintenir la participation financière de l'agglomération par une subvention à hauteur de 50 % du montant des aménagements, dans la limite des prestations intégrées à la compétence, et déduction faite des autres subventions et participations ».

La section route départementale RD7 traversant le chef-lieu de la commune de Saint-Cassin répond au critère des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'équité. A ce titre, la commune de Saint-Cassin a saisi Grand Chambéry pour une participation financière sur la base d'un dossier technique et financier pour le projet de sécurisation qu'elle souhaite réaliser.

Les travaux concernent la sécurisation de la traversée du secteur église / mairie / groupe scolaire et bâtiments annexes / salle des fêtes / aire communale technique, secteur où des vitesses excessives sont pratiquées créant une situation d'insécurité pour les usagers.

Il est ainsi prévu de réaliser un plateau surélevé de 8 m de long au droit du parking communal, entrant dans le cadre de l'aménagement plus global de zone 30 dans la traversée du chef-lieu de Saint-Cassin.

Le montant des travaux incluant installation de chantier, réalisation du plateau, et signalisation réglementaire s'élève à 10 370 €HT. La maîtrise d'ouvrage est communale. La commune a sollicité une subvention auprès du Département de la Savoie au titre de la sécurisation de la route départementale.

	Montant total	Répartition prévisionnelle estimative		
		Département	Commune de Saint-Cassin	Grand Chambéry
TOTAL TRAVAUX - € HT	10 370,00	3 733,00	3 318,50	3 318,50
TVA 20 %	2 074,00	746,60	663,70	663,70
TOTAL € TTC	12 444,00	4 479,60	3 982,20	3 982,20

La participation définitive de Grand Chambéry sera calculée sur le coût définitif de l'opération au stade du décompte général définitif et de la subvention définitive du Département, suivant les règles de financement de Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 128-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 précisant les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution d'une participation de Grand Chambéry à la commune de Saint-Cassin pour les travaux d'aménagement de sécurité dans la traversée du chef-lieu.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 142-19 C

Objet de l'acte : RS - Demande de participation financière de la commune de Saint-Cassin à Grand Chambéry pour l'aménagement de sécurité dans la traversée du chef-lieu au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 26 septembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22486H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22486H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2019